



1, rue Neuve
L-9353 BETTENDORF
Tél. 80 25 92-22
Fax 80 92 34
www.bettendorf.lu

AVIS AU PUBLIC

Concerne : **Nouvelle fixation des tarifs d'inscription aux cours de l'enseignement musical dans la commune de Bettendorf.**

Par la présente il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 27 février 2019, point 3, le conseil communal a décidé de modifier les tarifs d'inscription aux cours de l'enseignement musical de la commune de Bettendorf comme suit :

- de fixer les tarifs pour l'inscription aux cours de l'enseignement musical à partir de l'année scolaire 2019/2020 comme suit :

Cours collectifs :	60 € par an
Cours individuels :	85 € par an
Ensemble musical :	gratuit

Lesdits tarifs s'appliquent :

1. aux élèves résidents dans les trois communes signataires et n'ayant pas encore dépassés la limite d'âge de 26 ans, encore scolarisés et à justifier par un certificat de scolarité à partir de 18 ans ;
 2. aux membres actifs d'une société musicale ou de chant des communes précitées, dont l'adhésion doit être constaté par le président de l'association respective ;
- d'abroger le tarif au montant de 25 € le tarif annuel à percevoir pour les cours de l'ensemble musical à partir de l'année 2019/2020.

Cette réglementation a été approuvée par Mme la Ministre de l'Intérieur en date du 17 mai 2019, références 82bxff800.



Bettendorf, le **- 6 JUIN 2019**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

le Secrétaire communal,

Pascale Hansen

Mireille Schlechter